



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Christine CORBILLON, Danielle LANGLOIS représentants le conseil municipal. Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO (partie après point n°13) et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 13 décembre 2024, CASF, article R123-16

POINT N°2 – CCAS – APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L123-4 à L123-9,

Vu la délibération du 23 mai 2019, relative aux modifications du règlement d'aides facultatives,

Considérant qu'il convient de le faire évoluer pour qu'il demeure un outil adapté aux problématiques sociales des Ponts-de-céais et complémentaires aux outils des autres acteurs sociaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- Approuve le règlement des aides facultatives, applicable au 1^{er} février 2025.

Le Président,

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 049-264901976-20241219-AS_24_12_19_2-DE

Jean-Paul PAVILLON

